

TARIFS 2026/2027

Adhésion obligatoire et unique de 6 € par enfant

Accueil périscolaire

	Q.F. < à 290	Q.F. de 291 à 530	Q.F. de 531 à 700	Q.F. de 701 à 900	Q.F. de 901 à 1100	Q.F. De 1101 à 1300	Q.F. de 1301 à 2000	Q.F. > à 2000
Matin								
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h15/ 8h30	1,44 €	1,71 €	1,98 €	2,26 €	2,54 €	2,81 €	3,09 €	3,36 €

Après-Midi

	Q.F. < à 290	Q.F. de 291 à 530	Q.F. de 531 à 700	Q.F. de 701 à 900	Q.F. de 901 à 1100	Q.F. De 1101 à 1300	Q.F. de 1301 à 2000	Q.F. > à 2000
Lundi, mardi, jeudi et vendredi								
De 16h00/16h15 à 17h30	2,15 €	2,54 €	2,92 €	3,31 €	3,70 €	4,08 €	4,19 €	4,31 €
De 17h30 à 18h30	1,44 €	1,71 €	1,98 €	2,26 €	2,54 €	2,81 €	3,09 €	3,36 €

Animation Déjeuner*

	Q.F. < à 290	Q.F. de 291 à 530	Q.F. de 531 à 700	Q.F. de 701 à 900	Q.F. de 901 à 1100	Q.F. De 1101 à 1300	Q.F. de 1301 à 2000	Q.F. > à 2000
Repas + Animation Déjeuner 11h45 à 13h30 (Brucker) /12h à 13h45 (Maternelle)	3,67 €	4,41 €	5,19 €	5,95 €	6,73 €	7,50 €	7,67 €	7,83 €

Peri Loisirs (Mercredi)

	Q.F. < à 290	Q.F. de 291 à 530	Q.F. De 531 à 700	Q.F. de 701 à 900	Q.F. De 901 à 1100	Q.F. De 1101 à 1300	Q.F. de 1301 à 2000	Q.F. > à 2000
JOURNEE de 9h à 17h (1)	15,40 €	16,76 €	18,10 €	19,46 €	20,80 €	22,14 €	23,51 €	24,85 €
MATIN de 9h à 12h	5,55 €	6,26 €	6,97 €	7,68 €	8,39 €	9,09 €	9,81 €	10,51 €
MATIN + REPAS de 9h à 13h30	10,63 €	11,33 €	12,04 €	12,75 €	13,46 €	14,16 €	14,88 €	15,58 €
APRES-MIDI de 13h30 à 17h	5,55 €	6,26 €	6,97 €	7,68 €	8,39 €	9,09 €	9,81 €	10,51 €

(1) Accueil de 7h30 à 9h (2) Accueil à partir de 7h30 - sur réservation, sans supplément

Les enfants de Nilvange ou des communes extérieures, scolarisés à Nilvange, bénéficient des mêmes tarifs périscolaire

Les tarifs des accueils périscolaires dépendent de votre quotient familial (QF).

Le QF est calculé sur la base de votre revenu fiscal de référence et du nombre de personnes dans votre foyer. La prestation du midi se compose du repas, de l'encadrement et des activités, sur une durée de 1 heure 45. Le coût de cet accueil est de 17 €. La ville prend en charge la différence entre le coût réel de l'activité et votre participation.

